

PV du conseil municipal du 03 juillet 2024

Présents : Mmes M. Quignard – M. Desdoits – L. Chami
MM B. Bénitah – M. Lemonnier – J. Sabourin – J.P. Valon – B. Cadiot – P. Vandezande – L. Hugault – J. Clairon – G. Vigier

Pouvoirs : Mme V. Bejottes à Mme M. Desdoits
Mme M. Jouvençon à Mr J .P. Valon

Secrétaire de séance : G. Vigier

Rappel de l'ordre du jour

- Validation des procès verbaux des 30/05/2024 et 05/06/2024
- Délibération relative à la modification de la participation de la commune dans les organismes extérieurs suite aux élections municipales partielles
- Délibération relative à la modification de la composition des commissions municipales suite aux élections municipales partielles
- Informations du maire (si besoin)
- Questions diverses

En introduction, Mme le maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, lit et leur donne la « Charte de l' élu local »

1 Validation des procès-verbaux des 30/05/2024 et 05/06/2024

PV du 30/05 : pour rappel, le quorum n'ayant pas été atteint, ce conseil avait été reporté au 05/06. Mme Chami précise qu'elle avait donné son pouvoir à M Lemonnier (par mail). Le PV sera modifié en conséquence.

Adoption du PV : abstentions 11 voix
pour : 3 voix

PV du 05/06 :

Remarques de Mme M. Jouvençon (données par M. J.P. Valon)

Adoption du PV : abstentions : 7 voix
contre : 4 voix
pour : 3 voix

Le vote « contre » est justifié par le fait que les délibérations transmises (au contrôle de légalité) ne font pas partie de ce PV. Mme le maire justifie ceci par le fait que le PV est un document fait par le secrétaire de séance, et que les délibérations doivent être transmises au contrôle de légalité dans les 5 jours suivant le conseil municipal.

Dans la situation actuelle, les délibérations ne sont pas vues par les conseillers avant leur transmission, et ceux-ci ne peuvent pas faire part de leurs remarques éventuelles (évolutions potentielles entre les délibérations initiales et modifiées suite au CM).

Pour régler ce problème, il est convenu que :

- Les délibérations seront envoyées aux conseillers avant transmission au contrôle de légalité
- Les remarques éventuelles, pour être prises en compte, devront être transmises dans les 2 jours suivant leur envoi

- Le PV de réunion sera transmis par le/la secrétaire à tous les conseillers dans les 5 jours suivant le CM, pour prendre en compte les remarques, en vue de la diffusion sur le site.

2 Délibération relative à la modification de la participation de la commune dans les organismes extérieurs suite aux élections municipales partielles

Suite aux démissions de plusieurs conseillers municipaux et aux élections partielles qui ont eu lieu il convient de modifier la participation de la commune dans les organismes extérieurs. La nouvelle participation, présentée dans le tableau ci-dessous, est adoptée à l'unanimité.

Syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléants
S.I.E.H.V.S (HANDI Val de seine)	Mme Martine JOUVENCON M. Gilles VIGIER	
SICOREM	M. Bruno BENITAH	Mme Mélanie DESDOITS
P.N.R. V	M. Laurent HUGAULT	Mme Valérie BEJOTTES
Maison de la Justice	Mme Valérie BEJOTTES	M. Gilles VIGIER

Mme le maire précise que, pour le PNR, il y a un bureau comprenant les maires de chaque commune. Les subventions sont discutées à ce niveau, avant de passer en conseil.

3 Délibération relative à la modification de la composition des commissions municipales participation suite aux élections municipales partielles

Suite aux démissions de plusieurs conseillers municipaux et aux élections partielles qui ont eu lieu il convient de modifier la composition des commissions municipales.

La nouvelle composition, présentée dans le tableau ci-dessous, est adoptée à l'unanimité.

Commission	Vice-président	Membres
Commission appel d'offres (CAO) Le maire + 3 membres commune de moins de 3500h	Le maire ou son représentant	M. Laurent HUGAULT M. Mathieu LEMONNIER M. Patrick VANDEZANDE M. Benoit CADIOT
Budget	Mme Martine QUIGNARD	M. Gilles VIGIER M. Patrick VANDEZANDE M. Joël SABOURIN
Péri-scolaire	M. Bruno BENITAH	Mme Valérie BEJOTTES M. Laurent HUGAULT Mme Mélanie DESDOITS Mme BEJOTTES animera le CMJ
Affaires sociales	Mme Mélanie DESDOITS	Mme Valérie BEJOTTES M. Gilles VIGIER M. Jacques CLAIRON
Communication	M Bruno BENITAH	Mme Valérie BEJOTTES Mme Laurence CHAMI Mme Martine JOUVENCON M. Patrick VANDEZANDE

Commission	Vice-président	Membres
Travaux - Environnement - Entretien- Patrimoine - Urbanisme	M. Mathieu LEMONNIER	Mme Mélanie DESDOITS M. Joël SABOURIN Mme Martine JOUVENCON M. Patrick VANDEZANDE M. Benoit CADIOT M. Laurent HUGAULT M. Jacques CLAIRON
Développement local - Cadre de vie - Embellissement	Mme Laurence CHAMI	Mme Valérie BEJOTTES Mme Mélanie DESDOITS M. Patrick VANDEZANDE Mme Martine JOUVENCON M. Mathieu LEMONNIER

Suite aux différentes questions des nouveaux élus, il a été apporté des précisions sur le mode de fonctionnement :

- La commission appel d'offre se réunit pour les marchés dont le montant est supérieur à un seuil fixé par la réglementation. En dessous de ce seuil, les cahiers des charges et différents devis seront analysés par la commission travaux.
- Les commissions se réunissent régulièrement, à la demande de Mme le maire ou du vice-président. Des compte-rendus de ces réunions existent, mais ne sont pas systématiques.
- La commission « communication » reconsidèrera le fonctionnement du « Facebook Lainville », pour pouvoir éviter en particulier les messages inappropriés (attaques personnelles, ..). La levée de l'anonymat que permet l'utilisation de pseudos est évoqué.

La composition des commissions « contrôle liste électorale » et « des impôts directs » (CCID) n'est pas modifiée.

Cependant, pour cette dernière, il est fait remarquer qu'au moins deux commissaires désignés ne sont plus contribuables de Lainville. Mme le maire prendra contact avec la DGFIP pour signaler cette situation, et définir les actions à mener (si besoin). De plus l'intérêt de réunir cette commission (qui ne s'est pas réunie depuis plusieurs années) sera considéré.

Commission contrôle liste électorale	Titulaire : M. Jean Pierre VALON Suppléant : M. Joel SABOURIN Délégué de l'administration : M. Alain AUBLAYD Délégué du Président du tribunal judiciaire : M. Maurice MAINGRE
--------------------------------------	--

	Commissaires Titulaires	Commissaires suppléants
CCID (Commission Communale des Impôts Directs) - désignée par la DGFIP	M. Thierry DULONG M. Jean-Pierre VALON M. Fabrice GAILLANT M. Mathieu LEMONNIER Mme Evelyne GARAT Mme Valérie PEREIRA	M. CORBEL Alain M. Franck CARLIER Mme Florence BENITAH Mme Mélanie DESDOITS Mme Laurence CHAMI M. Joël SABOURIN

4 Informations du maire

4.1 Cheminement PMR parc communal

Un devis a été fait pour adapter le cheminement dans le parc communal (salle des fêtes – bibliothèque) au PMR, en modifiant uniquement la première pente, jugée dangereuse (devis Laloyer – environ 4100€).

Un deuxième devis a été demandé à la société COLAS, et il s'avère que, suite à son analyse) tout le cheminement devrait être refait pour être aux normes PMR.

Le besoin étant de se rendre à la bibliothèque, une autre possibilité est de réaliser une place de parking à proximité de l'entrée côté monument aux morts, bien que cette option ne réponde pas à la demande initiale (pouvoir aller à la bibliothèque depuis la mairie)

Le dossier sera traité par la commission travaux.

4.2 Chaudière mairie

Suite aux différentes pannes récurrentes de la chaudière de la mairie (chaudière de plus de 30 ans) son remplacement a été précédemment envisagé. Plusieurs options ont été examinées et le choix s'est porté sur une chaudière à pellets, en particulier pour des raisons financières : les subventions du PNR et de GPSEO pouvant être obtenues pour cette option, associées au Certificat Economie d'Energie, permettaient en effet d'effectuer une opération à coût faible pour la commune (environ 3000€ dont 2000€ TVA partiellement récupérable)

Mme le maire informe le CM de l'acceptation de la subvention PNR (18 mois pour réaliser les travaux), mais du refus de la subvention GPSEO (position qui pourrait être revue en cas de.... panne de la chaudière).

Dans la situation actuelle, il y a donc un reste à financer par la commune de l'ordre de 14000€ (avec TVA).

Il y a donc trois options possibles :

- Financer immédiatement l'opération avec le budget communal
- Reporter cette opération, redemander une subvention GPSEO pour 2025, et définir une solution de repli, en cas de panne cet hiver
- Choisir une autre option (qui reste à définir).

La commission travaux va analyser la situation et donnera ses conclusions lors du prochain conseil municipal.

M. B. Cadiot propose de réaliser une réflexion plus globale sur tous les bâtiments, afin d'optimiser leur gestion (réduction des coûts de chauffage, rationalisation de leur mode d'utilisation, ...). Cette proposition est jugée très intéressante par le CM. La commission travaux réalisera cette analyse

4.3 Tableaux numériques école

L'opération de remplacement des travaux numériques a été actée lors du CM du 11/04. Cette opération d'un montant était basée sur l'obtention de deux subventions, de 40% sur le montant HT chacune (DETR et GPSEO).

Mme le maire informe le CM du refus de ces deux subventions (DETR : trop de dossiers ; GPSEO non prioritaire). Un contact a été pris avec la sénatrice pour revoir la position GPSEO).

Cependant considérant que ces travaux sont urgents, que les conditions de prix obtenues sont très avantageuses, que le budget le permet, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux pour un montant de 7758,04 € TTC, en supportant l'intégralité de l'opération.

4.4 Dalle pour local poubelles de la salle des fêtes

Suite à la visite de la commission sécurité, il est nécessaire de sécuriser le dépôt des poubelles de la salle des fêtes. Un abri sera réalisé, et pour ce faire une dalle doit être réalisée. Quelques questions se posent sur la compatibilité de la taille de la dalle avec l'abri. Ce point sera analysé par la commission travaux.

4.5 Vente d'une parcelle de terrain située à l'arrière de la mairie

Mme le maire fait lecture de la délibération prise lors du dernier CM, concernant la vente potentielle d'une parcelle de terrain située à l'arrière de la mairie.

Plusieurs conseillers font remarquer que cette délibération ne précise ni la surface de la parcelle concernée (bornage à faire), ni le montant de la vente.

La position de la municipalité doit être précisée afin de fournir rapidement une réponse positive (avec la surface et le montant) ou négative.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal prévu le 12/09.

4.6 Prochains conseils

Mme le maire donne les dates des deux prochains conseils municipaux : 12/09 et 28/11

5 Questions diverses

Question de M. J. Clairon : Y-a-t-il des délégations pour les adjoints ?

Réponse de Mme le maire : non

Question de M. L. Hugault : comment sont gérés les agents du village ?

Réponse de M. M. Lemonnier : au début du mandat, un planning était fait par lui-même, et fourni aux employés. Mais les employés ayant aussi à réaliser d'autres activités demandées par Mme le maire, il considère qu'il n'est plus possible de faire ce planning. Les activités sont donc gérées au coup par coup en fonctions des priorités et de leur disponibilité ... Ce sujet sera abordé en commission des travaux.

Question de M. J. Clairon : comment sont gérés les répartitions des activités entre GPSEO, la commune, EAD ?

Réponse de M. M. Lemonnier : il y a une convention avec GPSEO, et un contrat avec EAD (qui seront envoyés aux nouveaux élus).

Question de M. J. Clairon : Y-a-t-il un inventaire du matériel ?

Réponse de M. M. Lemonnier : pas à ma connaissance

Question de M. J. Clairon : est-il possible pour les conseillers municipaux d'avoir accès directement à la matrice cadastrale (besoin d'un mot de passe) ?

Réponse de Mme le maire : il n'y a pas de problème de principe, point à voir avec la secrétaire de mairie pour les modalités pratiques

Question de M. P. Vandezande : comment est géré le site internet de la commune ?

Réponse de L. Chami : la mise à jour du site est actuellement fait par la secrétaire. Cependant ceci nécessite beaucoup de disponibilité pour intégrer toutes les informations. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

Questions de Mme M. Jouvençon : il était prévu que ces questions, transmises par mail à M. J.P. Valon, soient abordées lors du Conseil Municipal. Cependant ceci n'a pas été possible (temps disponible). Les réponses seront apportées dès que possible, avant le prochain conseil municipal.

1) Concernant la gestion de la voirie, il est dit dans le PV du 05/06 que les nids de poules et autres déclarations de travaux sont à saisir dans ISIDEP.

Questions : qui est en charge de remplir cet outil ? L'information est-elle donnée aux lainvillois sur "comment procéder" s'ils constatent des dégradations sur la commune ?

2) Le 20 Mai, il y a eu un grave accident sur la commune (chute d'une personne d'une fenêtre). Un dispositif de secours important avait été demandé et l'accès était prévu au stade pour qu'un hélicoptère puisse s'y poser. La gendarmerie a essayé d'appeler la mairie en vain car elle était fermée, elle s'est donc retournée vers les adjoints mais ceux-ci n'avaient pas les clés.

Suite à cet incident, le problème soulevé était celui des astreintes, problème déjà évoqué en début de mandat.

Question : peut-on savoir si quelque chose a été mis en place, un planning ou autre ? L'information est-elle sur le site ou ailleurs ?....

3) Concernant l'épicerie solidaire, des flyers ont été distribués en mai et il était prévu d'ajouter un article sur le site de Lainville pour donner l'information aux lainvillois.

Question : peut-on savoir où en est cette démarche ?

4) Il y a eu une réunion en Mai avec Madame ROMERO (Joël, Martine Q, Bruno B et moi même) où elle nous a fait part de ses préconisations pour les travaux école, mairie, chaudière, stade, A la fin de cette réunion, concernant le dossier travaux "chauffage mairie" nous sommes allés derrière la mairie pour que Joël nous explique l'extension qui pourrait être faite pour stocker les pellets, Il avait été proposé que Joël fasse la même présentation à l'ensemble des élus.

Question : est-ce programmé ?

5) Les réunions des adjoints ont-elles toujours lieu ? (Si oui, les comptes rendus étaient partagés, ils ne le sont plus).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire clôt la séance à 21h50, et donne la parole au public.

Mme Lorier fait remarquer que la proposition financière pour les TNI est en effet très intéressante. Elle fait part aussi de son expérience dans une école d'Ableiges : les entreprises dans lesquelles travaillent les parents des enfants peuvent sponsoriser des opérations de l'école (moyennant des avantages fiscaux). M. B. Bénitah se renseignera sur les modalités de ce sponsoring.

M. Lorier évoque le problème des pseudos facebook : il peut être gênant pour une personne d'avoir plusieurs comptes facebook à gérer (un avec son nom, un avec un pseudo). Ce point sera pris en compte dans la réflexion de la commission communication.

Une autre question est posée, relative à l'organisation de l'étude dirigée/surveillée. Mme le maire répond que cette question ne peut pas être traitée en public.

Le secrétaire de séance

Gilles VIGIEN



Lainville-en-Vexin
Le maire
Martine QUIGNARD

